



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 1

הַגּוֹסֵס, וְהַיּוֹצֵא לְהַרְגַּ,
לֹא נֶדֶר וְלֹא נֶעְרָב.
רַבִּי חֲנִינָא בֶן עֲקִיבָא אָמַר:
נֶעְרָב,
מִפְּנֵי שְׂדֵמִיּוֹ קְצוּבִין;
אֲבָל אֵינוֹ נֶדֶר,
מִפְּנֵי שֶׁאֵין דָּמִיּוֹ קְצוּבִין.
רַבִּי יוֹסֵי אָמַר:
נוֹדֵר וּמַעְרִיב וּמַקְדִּישׁ;
וְאִם הִזִּיק, תֵּיב בְּתַשְׁלוּמִין.

Celui qui est moribond et celui qui est pris pour être exécuté [après avoir été condamné par le tribunal] n'est ni [l'objet d']un vœu ni évalué. Rabbi 'Hanina ben Akavya dit : [Il ne fait pas l'objet d'un vœu, car il n'a aucune valeur marchande ; mais] il est évalué, du fait [que] sa valeur est fixée [par la Torah en fonction de l'âge et du sexe]. Rabbi Yossé dit : [Celui qui a ce statut] s'engage [à faire don de l'évaluation d'une autre personne au trésor du Beth HaMikdash], fait [vœu d']évaluation et consacre [ses biens] ; et s'il endommage [la propriété d'autrui, il est] tenu [de payer une indemnisation].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions